

LA TRANSFORMATION DE L'ANCIENNE HALLE DE GYMNASTIQUE DE SAINT-URSANNE

7

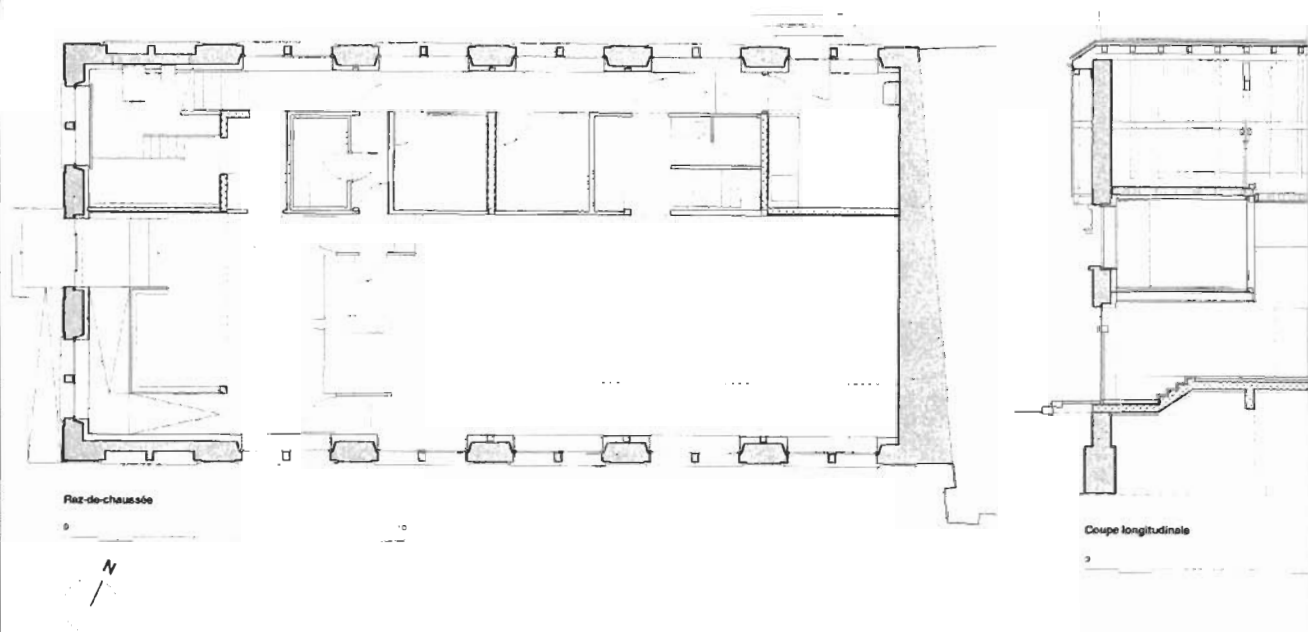
Textes : Gabriel Jeannerat, Philippe Daucourt
Projet d'architecture : Gabriel Jeannerat, St-Ursanne
Graphisme : Abstract-webdesign, Vevey



1. HISTORIQUE

L'ancienne halle de gymnastique de St-Ursanne (5, rue de l'Hôpital), construite en 1903, a été conservée pendant près d'un siècle dans son état d'origine. Par son langage architectural classique, elle affichait clairement sa fonction publique et son caractère urbain. Par son orientation vers l'ouest, elle entérinait la démolition du mur d'enceinte à cet endroit de la ville et l'ouverture de l'espace public sur le Doubs. Ce dernier projet urbain ne fut malheureusement pas suivi lors de la réalisation des immeubles voisins. La place en "faux vieux" garde un caractère inachevé.

Le bâtiment fut ainsi laissé pendant plusieurs décennies sans entretien. Façades et fenêtres perdirent pratiquement toutes traces de peinture. La couverture fut heureusement régulièrement contrôlée. Parmi la population locale, le désintérêt s'est installé et la halle fut transformée en un hangar pour les sapeurs-pompiers avant d'être convoitée pour une opération immobilière du fait de sa situation remarquable au centre de la bourgade, sur la berge du Doubs.



2. LE PROJET DE TRANSFORMATION

La démolition de la halle et l'opération immobilière ayant été rejetées à la suite de procédures et grâce à l'appui de l'administration Cantonale, la Banque Raiffeisen du Clos-du-Doubs, futur propriétaire, s'est résolue à occuper l'espace offert par le bâtiment existant et à l'occuper sans partage.

Cette dernière décision, qui mit fin à une longue phase d'examen des besoins et des possibilités d'intervention, fut cruciale: elle permit à l'architecte de renoncer au découpage du volume intérieur et de proposer un concept d'espace unique ainsi qu'une répartition en zones plutôt qu'en pièces, le tout conformément au schéma d'organisation et de sécurité d'un institut bancaire de cette importance.

Concrètement, cela signifie que dans un espace limité par l'enveloppe extérieure du bâtiment, par un niveau de sol garantissant une protection contre les inondations et par un nouveau plafond situé sous la structure porteuse de la toiture, il devenait possible de créer un niveau intermédiaire partiel - sous forme de galerie ou encore de plateforme - en sauvegardant la perception de l'espace d'origine.

Les vides à double hauteur furent disposés entre la galerie et les façades nord et sud, évitant ainsi le besoin

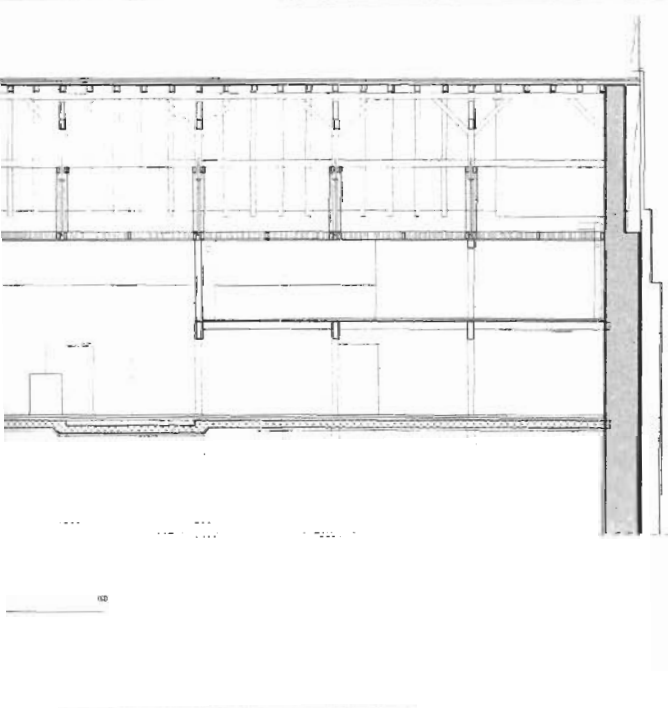
de "diviser" les grandes baies existantes et relativisant le problème de leurs linteaux placés trop bas.

Dès lors, il était également possible d'envisager une conservation pratiquement intégrale de l'aspect extérieur de la façade et des vitrages.

Techniquement, la maçonnerie et les fondations existantes se sont avérées fiables. Les éléments du décor extérieur, tous réalisés à base de ciment, soit par moulage ou préfabrication, soit directement sur place sous forme de crépissages, se sont avérés également en bon état, la seule difficulté provenant de leur coefficient de dilatation élevé qui fut à l'origine de nombreuses fissures sous les appuis et au-dessus des linteaux, dans l'axe des grandes baies. Les joints en mortier furent remplacés, selon les possibilités, par des joints élastiques.

Ce chantier démontre que les impératifs liés à la conservation du patrimoine sont conciliables avec les besoins modernes.

Il faut reconnaître que si l'ancienne halle ne correspondait pas à l'image que la Banque Raiffeisen du Clos-du-Doubs souhaitait donner à son établissement, le bâtiment ainsi rénové se conforme magnifiquement à sa nouvelle fonction et transmet l'image d'une institution bien établie.



3. L'ACTION DE PATRIMOINE SUISSE

Lors de l'enquête publique, notre section a formulé une opposition pour obtenir une amélioration du projet. Nous avons accepté la démolition par résignation. Par la suite, le projet a connu des avatars; le jugement du tribunal administratif et le préavis de la conservation cantonale des monuments ont permis de sauver le bâtiment. L'alternative retenue par le maître de l'ouvrage consiste en une transformation respectueuse de l'ancien. Le résultat de l'affaire dépasse nos attentes.

Nous tirons de ce cas plusieurs enseignements pour notre activité :

- Les sites sensibles doivent être placés sous une surveillance accrue,
- Les projets qui ne donnent pas satisfaction doivent être combattus sans autocensure de notre part,
- Le refus catégorique d'un projet qui ne donne pas satisfaction est plus facile à justifier qu'un compromis,
- Les arguments de type économique ou toute autre sorte de pression doivent être refusés.

Le bâtiment a trouvé une nouvelle affectation qui convient à son volume initial car les locaux publics et généreux d'une banque sont adaptés au grand volume d'une ancienne halle de gymnastique, contrairement, par exemple, au logement. A ce titre, il faut souligner que la décision de laisser les combles vides est parfaite-

ment judicieuse: elle réduit considérablement les coûts du chantier et garantit un aspect préservé à la bâtisse (les percements doivent être évités sur les toitures anciennes).

La seule critique importante que nous formulons ne concerne pas directement le bâtiment mais ses alentours. En effet, l'espace public qui entoure la banque sur trois côtés n'est pas aménagé malgré ses différentes fonctions caractéristiques. Cette lacune est d'ailleurs observable sur l'ensemble des rues et places de St-Ursanne qui ont un aspect négligé et mal organisé. Pour la mise en valeur touristique de toute la ville, un projet d'ensemble devrait être initié sans délai.

Cette affaire qui s'annonçait désastreuse se termine bien, le résultat dépasse nos attentes. Nous avons donc appris à ne pas nous résigner et à radicaliser notre action. Un espoir est possible !

